



Mission en régulation et supervision bancaires pour la République du Burundi

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : République du Burundi

Autorité bénéficiaire : Banque de la République du Burundi

Dates : du 11 au 22 juillet 2022

A l'initiative d'AFRITAC Centre, une mission d'assistance technique avec la Banque de la République du Burundi (BRB) a été organisée à Bujumbura dans les locaux de la BRB, du 11 au 22 juillet 2022, afin d'assister la BRB à mettre en œuvre les recommandations de la feuille de route relatives à la transposition d'IFRS 9 au niveau du cadre prudentiel applicable au secteur bancaire du Burundi. Les principales modifications requises par IFRS 9 concernent la classification des actifs et la méthode de provisionnement des actifs.

La feuille de route portant sur la mise en œuvre d'IFRS 9 au Burundi a été développée par AFRITAC Centre au cours de la mission de juin 2019, et a fait l'objet d'une mise à jour durant la mission de mars 2021.

La transposition de la norme comptable IFRS 9, par son caractère technique et le développement et la mise en œuvre d'une approche de provisionnement des actifs basée sur l'estimation des pertes attendues est techniquement compliquée dans un environnement tel que le secteur bancaire du Burundi et requiert du temps, dans la mesure où un certain nombre de prérequis n'ont pas encore été mis en œuvre par l'ensemble des banques.

Les activités de la mission, réalisées en collaboration avec l'équipe projet de la BRB ont porté sur: (i) la finalisation du projet de circulaire relatif au classement des actifs et à leur provisionnement afin de pouvoir partager le projet avec le secteur bancaire, (ii) l'organisation d'un atelier de travail destiné à former les superviseurs aux spécificités de la norme IFRS 9 et (iii) l'assistance à la préparation d'une action de communication, destinée aux représentants de haut niveau des banques, sur les implications de la mise en œuvre d'IFRS 9 au Burundi et les attentes de la BRB en la matière.

La mission, portant sur le renforcement des capacités des superviseurs bancaires, a été demandée par la BRB comme une priorité élevée pour permettre au Burundi de se conformer à un engagement de la Communauté d'Afrique de l'Est. Le projet de transposition d'IFRS 9 est structurant pour la supervision bancaire de la Banque de la République du Burundi.